

Action de printemps 2022 "Trouve-moi, garde-moi".

Objectif : Dans toute la Suisse, le 06.04.2022, donner le sourire aux gens en leur permettant de trouver des salutations florales "cachées" sous forme de gobelets florist.ch remplis. Un petit geste de remerciement.

Idée : Les fleuristes de florist.ch remplissent de fleurs les gobelets mis à disposition et les distribuent dans leur région. Il est prévu de distribuer 10 à 20 gobelets par membre. Nos fournisseurs de fleurs soutiennent chaque membre avec 50 tulipes (FleuraMetz / BB Bern(?)&Thun / Crousaz ? / autres en Suisse romande ?). L'association soutient les membres en leur fournissant de la documentation sur l'action et les gobelets imprimés florist.ch. Parallèlement, les membres de florist.ch peuvent faire de la publicité pour leur propre compte, des exemples suivent à la deuxième page.



Remplissage d'échantillon ici avec 7 tulipes, si la qualité est meilleure, 5 tulipes suffisent aussi

Gobelet 5 dl Gobelet réutilisable, original alors imprimé avec timbre et logo (voir ci-dessous)



Autopromotion (idées) :

- ° 10% de réduction sur le prochain remplissage
- ° En cas de retour de gobelet (durabilité), une tulipe gratuite
- ° Promotion propre

Media:

- Le dossier de presse est mis à disposition par florist.ch. A cet effet, florist.ch-GS fait un communiqué de presse à l'échelle nationale aux principaux médias nationaux et régionaux ainsi qu'au distributeur de médias du GS.
- Les membres fournissent des photos et des informations aux médias locaux/régionaux (quotidiens, chaînes de télévision régionales, etc.) - **Embargo : 6.4.2022, 7h.**
- Envoyer impérativement les photos le plus rapidement possible à erika.juesi@florist.ch et daniel.roduner@florist.ch ! >>> f.ch-GS met les photos sur le web / Facebook / Instagram

Finances:

- Financement : 50 tulipes sont sponsorisées par divers fournisseurs de fleurs afin que chaque membre inscrit à cette action dispose d'un paquet de départ.
- Le coût des gobelets (environ CHF 5'000) est pris en charge par florist.ch.
- Le matériel nécessaire en dehors du sponsoring convenu est à la charge des membres.

Responsabilité et distributeurs :

- L'organisation et la responsabilité dans chaque section incombent aux comités de section.
- Exécution exclusivement par les entreprises membres qui se sont inscrites à cette action dans leur section.:

Inscriptions:

- Les comités de section collectent les inscriptions au sein de la section et organisent les commandes et la collecte des fleurs auprès des sponsors.